



Demande de branchement pour se raccorder au réseau public d'électricité



Pour les habitations déjà existantes ou alors dès l'obtention de l'arrêté de permis de construire le cas échéant, il faut :

- Compléter le formulaire de demande de branchement : [dem_branchement.pdf](#) ([sdehg.fr](#))
- Retournez le dossier complet à la mairie ou au SDEHG avec les pièces obligatoires demandées.